

PASS JEUNE CITOYEN

Bourse Permis Auto

ACCORD DE PARTENARIAT

L'association :
Adresse du siège de l'association :
Adresse postale (si différente) :
Courriel :
Représentée par : Men sa qualité de président(e),

souhaite devenir partenaire du dispositif PASS Jeune Citoyen - Bourse Permis Auto

en accueillant, dans la mesure des possibilités de la structure, d<u>es jeunes Saint-Gironnais</u> <u>bénévoles</u> au sein de ses services.

Le temps de la contribution citoyenne est fixée à 30 heures pour les bénéficiaires mineurs (16-17 ans) et 35 heures pour les bénéficiaires majeurs (18-20 ans).

Une convention fournie (par la mairie) est signée par le jeune, l'association et la mairie.

L'association autorise la mairie de Saint-Girons a répertorier ses coordonnées dans le vivier dédié et les partager au besoin avec les bénéficiaires qui en feraient la demande.



Préciser en quelques lignes le type de contribution citoyenne que l'association souhaite proposer :	
Fait à///	
(Signature) (Cachet)	
(Signature) (Cacher)	

A retourner au:

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Girons 13 rue Eugène REGAGNON 09200 SAINT-GIRONS Tel : 05 61 04 03 24

